

« UN TIENS VAUT MIEUX
QUE DEUX TU L'AURAS ! »



RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD PARTICIPATION AUCHAN RETAIL FRANCE + CEETRUS France :

- Pour les ayants droits de toutes les entreprises sans exception + CEETRUS-France soit 96639 bénéficiaires en 2018
- Une formule légale sur le bénéfice net
- Une **formule dérogatoire** reconduite au plus proche de l'exploitation avec des adaptations sur le résultat courant de neutralisation de coûts et de retraitements favorables dont une baisse des frais financiers issus de l'endettement auprès du Groupe.

L'AVIS DE LA CFTC RETAIL FRANCE



Une négociation de renouvellement d'accord nécessaire pour capitaliser sur la formule dérogatoire et l'intégration - légitime - des résultats de CEETRUS France !

Les représentants CFTC, par la négociation, se sont donc assurés de :

- la non-remontée des dividendes pour 2019
- la neutralisation des frais financiers issus de l'endettement auprès du Groupe (l'argent que l'on remonte au Groupe et qu'il nous prête...),
- la reconduite des adaptations favorables à la formule dérogatoire.

De plus, l'intervention de la CFTC et de l'expert du CCE sur le calcul de la participation 2018, a permis la neutralisation des dépréciations d'actifs (la perte de valeur de certains magasins).

La **CFTC Auchan Retail France** a donc signé cet accord de participation aux bénéfices pour une meilleure année 2019. Pour tous !